



Notre-Dame d'Aquitaine

Hiver 2024

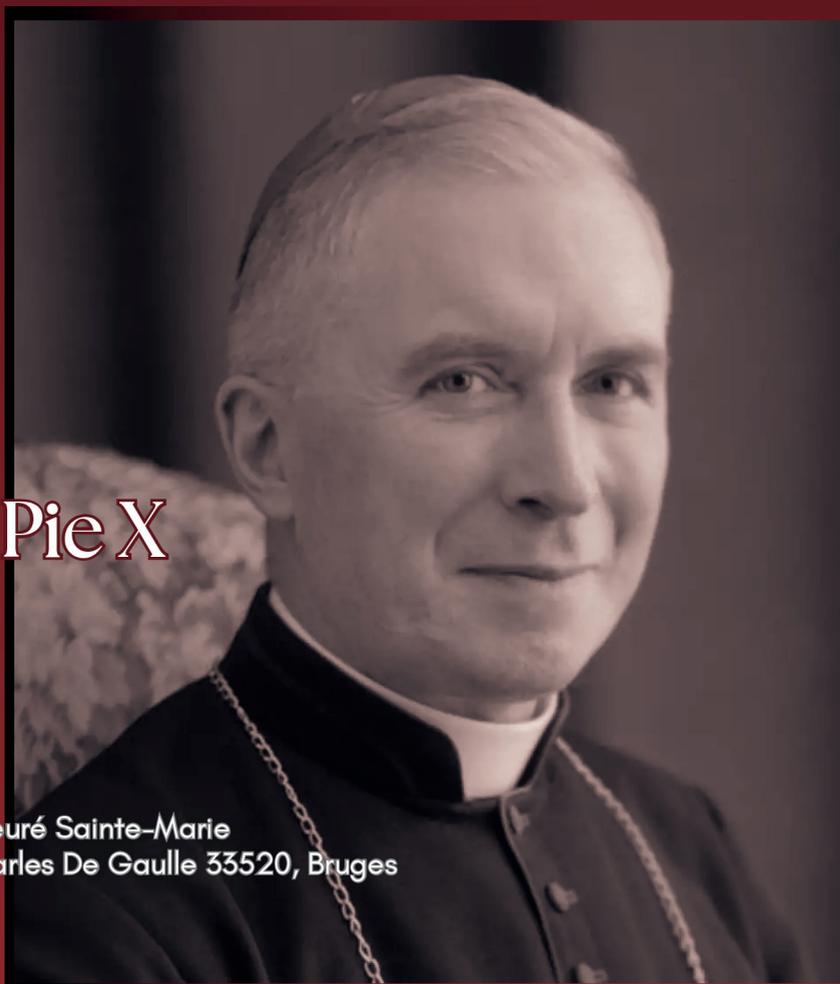
Offrande libre

La Fraternité
sacerdotale

Saint Pie X
en Aquitaine



Bulletin du prieuré Sainte-Marie
19, avenue Charles De Gaulle 33520, Bruges





La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X est une société de prêtres catholiques fondée par Monseigneur Marcel Lefebvre en 1970.

De nombreux fidèles trouvent dans ses lieux de culte et ses œuvres le soutien spirituel dont ils ont besoin pour se sanctifier. Ils s'adressent aux prêtres de la Fraternité pour assister à la messe de toujours, recevoir les sacrements de façon traditionnelle et surtout être enseignés dans la Foi.

Le prier M. l'abbé Mavel est aidé de M. les abbés de Champeaux, Molin, Lebourg et Hemlé ainsi que des religieuses de la Fraternité Saint Pie-X, dont la supérieure, sœur Marie-Madeleine, est assistée de sœur Marie-Blandine, sœur Marie-Clotilde, sœur Marie-Amélie et sœur Maria-Anastasia.

Sommaire

2	La Déclaration
4	Genèse
6	L'équivoque
8	LA Question
10	Une option ?
12	Activités paroissiales
15	Chroniques en images
16	Carnet paroissial

Éditorial

Au lieu d'observer autour de nous cette espèce d'écroulement, au lieu d'assister impuissants à la désorganisation de l'Église, nous avons au contraire l'immense joie de voir autour de nous tous ces fidèles qui ne se résignent pas. En général, nous avons la joie d'avoir autour de nous des familles, des enfants, qui veulent des écoles et d'autres bonnes œuvres. Cela nous stimule, cela nous entraîne. Nous sommes privilégiés dans l'Église.

Mgr Lefebvre le 1^{er} juin 1980

Monseigneur Lefebvre était un gardien. "Episkopos" en grec d'où le nom d'évêque tire son origine. Le propre du gardien est d'assurer la protection de ce qui lui est confié. En cas de crise, il lui revient de dresser un plan de défense et de faire face.

Dans la crise de l'Église des temps modernes, c'est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme de Vatican II et de tout ce qui en est issu. Les pertes sont déjà lourdes : démolition de l'Église, ruine du Sacerdoce, anéantissement du Sacrifice et des Sacrements, disparition de la vie religieuse, enseignement naturaliste et teilhardien dans les Universités, les Séminaires, la catéchèse. A ce jour synodalité débridée. Et ceux à qui a été confiée l'autorité maintiennent le cap. Saint Paul avait pourtant prévenu de prendre garde : « S'il arrivait que nous-même ou un Ange venu du ciel vous enseigne autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème. » Gal I 8. Le libéralisme - où l'homme s'affranchit de la Seigneurie divine - et le modernisme - où il élabore sa croyance - ne font acceptation de personne. Ils empoisonnent.

Si certes tout ce qui vient de la Réforme n'est pas formellement hérétique point d'illusion : sa prière et sa croyance, indissociablement liées comme l'une étant l'expression de l'autre, convertissent peu à peu à un état d'esprit pseudo-chrétien évolutif, juvénile, limité comme tout mensonge. Elles conduisent à l'hérésie. Le refus catégorique d'acceptation de la réforme est donc bien la seule attitude de fidélité à l'Église et à la doctrine catholique. Il en va de notre Salut.

Bon gardien, il faut à la fois agir sans amertume ni ressentiment et défendre. Défendre fermement, appuyés sur la grâce de Dieu, le secours de la Vierge Marie, de saint Joseph et de saint Pie X en adhérant de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité. Comme monseigneur Lefebvre 50 ans après.

Abbé Jean-Marie Mavel

La Déclaration

Déclaration rédigée par Mgr Marcel Lefebvre le 21 novembre 1974.

Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité. Si l'œuvre du saint est sa vie, sa vie ne compte pas pour lui parce qu'il la met au service d'une autre fin qu'elle-même

Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues.

Toutes ces réformes, en effet, ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Eglise, à la ruine du Sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des Sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à un enseignement naturaliste et teilhardien dans les universités, les séminaires, la catéchèse, enseignement issu du libéralisme et du protestantisme condamnés maintes fois par le magistère solennel de l'Eglise.

Toutes ces réformes, en effet, ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Eglise, à la ruine du

sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des Sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à un enseignement naturaliste et teilhardien dans les universités, les séminaires, la catéchèse, enseignement issu du libéralisme et du protestantisme condamnés maintes fois par le magistère solennel de l'Eglise.

Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le magistère de l'Eglise depuis dix-neuf siècles.

Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le magistère de l'Eglise depuis dix-neuf siècles.

« S'il arrivait, dit saint Paul, que nous-même ou un ange venu du ciel vous enseigne autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème. » (Ga 1, 8)

N'est-ce pas ce que nous répète le Saint-Père aujourd'hui ? Et si une certaine contradiction se manifestait dans ses paroles et ses actes ainsi que dans les actes des dicastères, alors nous choisissons ce qui a toujours été enseigné et nous faisons la sourde oreille aux nouveautés destructrices de l'Eglise.

On ne peut modifier profondément la « *lex orandi* » sans modifier la « *lex credendi* ». A messe nouvelle correspond catéchisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Eglise charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours.

Cette Réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée ; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit.

La seule attitude de fidélité à l'Eglise et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme.

C'est pourquoi sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la sainte Eglise catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures.

C'est pourquoi nous nous en tenons fermement à tout ce qui a été cru et pratiqué dans la foi, les mœurs, le culte, l'enseignement du catéchisme, la formation du prêtre, l'institution de l'Eglise, par l'Eglise de toujours et codifié dans les livres parus avant l'influence moderniste du concile en attendant que la vraie lumière de la Tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle.

La seule attitude de fidélité à l'Eglise et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme.

Ce faisant, avec la grâce de Dieu, le secours de la Vierge Marie, de saint Joseph, de saint Pie X, nous sommes convaincus de demeurer fidèles à l'Eglise catholique et romaine, à tous les successeurs de Pierre, et d'être les

« *fideles dispensatores mysteriorum Domini Nostri Jesu Christi in Spiritu Sancto* ». Amen.

Un texte providentiel

« Serviteur fidèle et prudent, que le Seigneur a établi sur sa famille. » (Mt 24, 45)

Après cinquante ans, le temps écoulé permet de constater les fruits et la justesse de cette prise de position de Monseigneur Lefebvre. L'Histoire de l'Église montre que Dieu, en permettant les épreuves et les crises, suscite en même temps le moyen de les surmonter. Ainsi face à chaque hérésie s'est dressé un héraut de la Foi. Tel est par exemple, le cas de saint Ignace devant la Réforme de Luther. La Providence est en Dieu, le plan même ou disposition selon lequel les choses sont ordonnées à leur fin. Ainsi Dieu Créateur et Maître de l'univers transcende les aléas de l'Histoire, disposant tout pour sa Gloire. La Providence divine dispose donc tout. Le recul de l'Histoire permet de l'admirer et de rendre grâces.

La Déclaration de Monseigneur Lefebvre est le fruit de toute une vie de conformité à la grâce et vouée au Service de l'Église. Car « si l'œuvre du saint est sa vie, sa vie ne compte pas pour lui parce qu'il la met au service d'une autre fin qu'elle-même ». Si donc l'on veut bien comprendre le combat de Monseigneur, il est nécessaire de s'élever et d'entrevoir les principales dispositions à l'origine de ce texte historique et providentiel.

1923-1929 : l'amour de la Rome éternelle : sans négliger la première formation de Monseigneur, qui fut son éducation dispensée par des parents profondément chrétiens, cependant c'est la formation du prêtre qui est à la base de toute sa vie sacerdotale. C'est à Rome, moins de dix ans après la mort de saint Pie X, qu'il s'est imprégné de l'amour de la vérité et par conséquent du combat contre l'erreur. « Le père Le Floch, dit Mgr Lefebvre, nous a fait entrer et vivre dans l'histoire de l'Église, dans ce combat que les forces perverses livraient contre Notre-Seigneur. Cela nous a mobilisés contre le funeste libéralisme. »

Si l'œuvre du saint est sa vie, sa vie ne compte pas pour lui parce qu'il la met au service d'une autre fin qu'elle-même.

1932-1962 : vie de charité missionnaire: religieux spiritain puis évêque, archevêque et délégué apostolique, Monseigneur a œuvré pour l'Église, a vécu l'instauration de la royauté du Christ. « Et là, j'ai vu, oui, j'ai vu ce que pouvait la grâce de la sainte messe. Ces âmes païennes

transformées par la grâce du baptême, transformées par l'assistance à la messe et par la sainte Eucharistie ».

1962-1965 : le combat durant le Concile : l'ancien disciple du séminaire français s'associa à d'autres évêques pour former le Cœtus internationalis Patrum, dans le but de lutter contre les influences libérales qui finirent par triompher dans l'assemblée.

1969-1970 : une œuvre d'Église : alors que les réformes conciliaires, couronnées par la nouvelle messe, apportent la débâcle dans l'Église, en même temps naissent le séminaire puis la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X. Monseigneur se lance dans cette œuvre de formation sacerdotale, comme il l'a reçue à Rome et comme il l'a dispensée lui-même prêtre et évêque.

Une telle œuvre ne pouvait plaire aux révolutionnaires conciliaires. Le 11 novembre 1974, une visite apostolique est menée par Mgr Albert Descamps et Mgr Guillaume Onclin qui tiennent des propos théologiques aberrants. Le 21 novembre, Monseigneur est à Rome pour visiter les congrégations concernées. Devant les réactions qu'il rencontre, il comprend ce qui se prépare, et revenu à Albano, il rédige d'un seul trait la Déclaration qui a maintenant 50 ans.

Son combat animé par son amour pour Notre-Seigneur et pour l'Église, ne fut que la réalisation du « Rêve de Dakar » de poursuivre « l'œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours »,

autrement dit de maintenir sans aucune rébellion, en prenant tous les moyens nécessaires pour conserver et transmettre ce trésor de l'Église qu'est la Tradition. Les Sacres du 30 juin 1988 (et les prochains) n'en sont qu'une conséquence. C'est une marque de fidélité que de pouvoir dire : « Je maintiendrai ». C'est un don de Dieu que la grâce de la persévérance. Dieu a le dernier mot : « Bon et fidèle serviteur, entre dans la joie de ton maître ».



Une réinterprétation du "sensus fidei"

Doctrine catholique

« L'Esprit Saint n'a pas été transmis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître sous sa révélation une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise par les apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi. » Voilà ce que le Concile Vatican I réaffirmait dans sa constitution dogmatique *Pastor Aeternus* du 18 juillet 1870 au chapitre 4.

En effet, la Révélation que Notre-Seigneur Jésus-Christ a confié à son Eglise constitue un dépôt qui n'est pas à réinterpréter dans un sens différent de celui que le Magistère de toujours a fixé par ses définitions dogmatiques. Le dogme est l'expression intelligible des mystères de la foi, formulé et enseigné par le Magistère de l'Eglise, et si cette expression peut devenir plus précise au cours du temps, elle ne peut changer dans sa substance, même en raison d'un contexte historique ou sociétale différent.

L'Esprit Saint n'a pas été transmis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître sous sa révélation une nouvelle doctrine

Saint Pie X condamnait en effet dans son *Motu Proprio Sacrorum Antistitum* du 1er septembre 1910 la vision qui voyait le dogme comme le fruit de la conscience du Peuple de Dieu : « Je condamne toute erreur qui substitue au dépôt divin révélé, confié à l'Epouse du Christ, pour qu'elle le garde fidèlement, une invention philosophique ou une création de la conscience humaine, formée peu à peu par l'effort humain et qu'un progrès indéfini perfectionnerait à l'avenir. »

Un sens de la foi qui a bon dos

Pourtant, le 27 octobre dernier s'achevait le XVIe synode des évêques traitant de la synodalité dans l'Eglise et un document de synthèse, que le Pape François a fait sien, a été promulgué. Ce texte paraît être un long verbiage inconsistant. Mais derrière le flou et l'ambiguïté des mots, une idée maîtresse revient sans cesse : au cœur du « marcher ensemble » du processus synodal, se trouve le « sens de la foi » du baptisé. Autrement dit, tout baptisé possède une aptitude à saisir d'instinct, comme intuitivement, ce qui est conforme à la Révélation.

Fréquemment le pape François était revenu sur cette pensée : grâce à ce « sens de la foi », le Peuple de Dieu ne se trompe pas quand il croit, « même

s'il ne trouve pas les paroles pour exprimer sa foi. » (Evangeliium gaudium n°119). Ou encore : « Le Troupeau du Christ possède son propre flair pour discerner les nouvelles routes que le Seigneur ouvre à l'Eglise. » (Discours du 17 octobre 2015).

C'est manifestement ce « sens de la foi » qui fait dire aux théologiens actuels dans un document du Dicastère pour la promotion de l'unité des chrétiens, reçu favorablement par le Synode qui vient de se clôturer, l'importance d'aboutir à « une nouvelle interprétation du Concile Vatican I ». C'est qu'en réalité Vatican I nuit fortement au dialogue inter-religieux et à l'œcuménisme du fait qu'il définit solennellement la primauté de juridiction suprême et universelle du Souverain Pontife.

Un tel processus de réinterprétation des définitions dogmatiques n'est pas nouveau car il plonge ses racines dans la Constitution dogmatique *Lumen Gentium* du Concile Vatican II qui évoquait déjà ce « sens de la foi » par lequel « le Peuple de Dieu pénètre la foi plus profondément en l'interprétant comme il faut. » (n°12). Le document final du dernier Synode se veut d'ailleurs « un véritable acte de réception ultérieur du Concile, prolongeant son inspiration et relançant sa force prophétique pour le monde d'aujourd'hui. »

Il est vrai que ce sens de la foi qui ne peut se tromper de l'ensemble des fidèles existe réellement. Mais il ne consiste pas à découvrir et faire jaillir de la conscience des fidèles de nouvelles vérités que Dieu aurait révélées. Il n'est autre que la

manifestation par les fidèles de leur adhésion aux dogmes déjà définis par le Magistère de l'Eglise. Pie XII l'écrivait dans son encyclique *Humani Generis* du 12 août 1950 : « Ce dépôt, ce n'est pas à chacun des fidèles, ni aux théologiens eux-mêmes que notre divin Rédempteur en a confié l'interprétation authentique, mais au seul magistère de l'Eglise ».

Même si elles s'en défendent en affirmant qu'il ne s'agit que de « marcher ensemble », de pastoral et non de dogme - il n'empêche qu'ils imposent leur pastoral comme si elle relevait du dogme - , les autorités de l'Eglise semble bien accepter la proposition condamnée en°6 du Décret *Lamentabili* du 3 juillet 1907 de saint Pie X : « Dans les définitions doctrinales, l'Eglise enseignée (les fidèles) et l'Eglise enseignante (la hiérarchie ecclésiastique) collaborent de telle sorte qu'il ne reste à l'Eglise enseignante qu'à sanctionner les opinions commune de l'Eglise enseignée ».

En somme, rien de nouveau : le pape François, comme il le rappelle constamment, suit la droite ligne du Concile Vatican II qui a « canonisé » par son autorité le modernisme dans l'Eglise. Il est véritablement le « gardien de la tradition », mais de la nouvelle, celle qui a commencé au Concile.



L'autorité et l'exercice de celle-ci

« Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le magistère de l'Église depuis dix-neuf siècles. »

Ces paroles seraient mal comprises, surtout à une époque comme la nôtre où les gens ne savent plus ce qu'est l'autorité ou en ont perdu le sens, si on ne faisait pas une distinction entre l'autorité et l'exercice de celui-ci. En effet, il est possible de rejeter certains actes d'un être garant de l'autorité sans pour autant rejeter le principe de l'autorité lui-même.

C'est cette distinction et cet état d'esprit qui animait Monseigneur lors de la fameuse déclaration. En effet, loin de rejeter l'autorité pontificale, l'archevêque de Dakar entendait la préserver en résistant à certains actes émanant de cette même autorité.

Comment est-il possible de reconnaître une autorité et de rejeter certains actes de ladite autorité sans pour autant tomber dans les travers de la désobéissance ?

Saint Thomas d'Aquin dit dans sa somme théologique que l'objet formel de l'obéissance est l'ordre légitime qui émane de l'autorité (2a 2ae q 104 art 2).

Il est possible de rejeter certains actes d'un être garant de l'autorité sans pour autant rejeter le principe de l'autorité lui-même.

Cette vertu peut être excessive lorsqu'un subordonné exécute un ordre qui n'est pas légitime, un ordre qui dépasse les prérogatives du détenteur de l'autorité. Une telle exécution n'est pas de l'obéissance mais de la désobéissance car la vertu morale est toujours dans un juste milieu. Voici pourquoi Monseigneur Lefebvre affirmait dans la même déclaration : « Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues. » Il ne refuse pas l'autorité mais il refuse les actes illégitimes qui émanent de l'autorité en question.

Si au 20ème siècle, certaines armées et populations avaient résisté aux ordres illégitimes émanant des autorités légitimes, le monde aurait été certainement épargné de bien de guerres. Cette disposition de distinguer entre l'être (le fait de posséder l'autorité) et l'acte (le fait d'exercer l'autorité) ne doit pas devenir un état d'esprit mais doit toujours rester une attitude prudentielle. Ce n'est pas par apriori qu'une telle distinction est faite mais ce sont les circonstances qui nous la commande.

Les circonstances qui emmènent à résister à une autorité sont toujours douloureuses, qui plus est lorsqu'il s'agit de l'autorité la plus élevée sur la terre : celle du pape. C'est ce qui fera dire au père Calmel : « Dans une conjoncture si périlleuse (la crise de l'Église), est-il encore possible au simple fidèle, au modeste prêtre de campagne ou de ville, au religieux prêtre qui se trouve de plus en plus étranger dans son institut, est-il possible à la religieuse qui se demande si elle n'a pas été jouée et mystifiée au nom de l'obéissance, est-il possible à toutes ces petites brebis de l'immense troupeau de Jésus-Christ et de son vicaire de ne pas perdre le cœur, de ne pas devenir la proie d'un immense appareil qui les réduit progressivement à changer la Foi, à changer de culte, changer d'habit religieux et de vie religieuse, en un mot changer de religion ! Ah ! Rome m'a fait mal. » (Brève apologie pour l'Église de toujours, annexe 3. R.-Th Calmel, OP)

Cette douleur Monseigneur Lefebvre l'a aussi ressentie. Il la manifeste dans plusieurs de ses homélies et dans de nombreuses conférences. Douleur de devoir résister à un ordre émanant de Rome afin de protéger la foi. C'est ce que rapporte son biographe par excellence, Monseigneur Tissier de Mallerais (Marcel Lefebvre, Une vie. P 516).

Dans la fameuse déclaration du 21 novembre, Monseigneur Lefebvre montre l'impossibilité devant laquelle il se trouve de devoir suivre des ordres qui altèrent la foi. Cependant, c'est dans un esprit d'obéissance car l'ancien missionnaire ne remet pas en cause l'autorité romaine en tant que telle, mais il fait une différence entre l'autorité prise en elle-même et les actes du dépositaire de celle-ci, actes qui allaient à l'encontre de ce pourquoi elle (l'autorité) est garante d'autorité. C'est cette distinction que l'apôtre emploie lorsqu'il dit : « Mais quand nous-mêmes, quand un ange venu du ciel vous annoncerait un autre Evangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème ! » Galates 1,8.



Une option ?

par l'abbé F. de Champeaux

Cette déclaration de Mgr Lefebvre émerveille toujours par sa concision et sa détermination. En pointant du doigt la transformation de l'Église, elle ne peut laisser personne indifférent, car la tentation a saisi le grand nombre de ne pas voir pour ne pas avoir à s'engager. On ne peut qu'être surpris de constater la défection après le concile de la plupart de ces évêques qui s'étaient pourtant engagés dans le combat de la foi pendant le concile.

La Tradition n'est pas une option possible. Par nature, l'Église ne peut qu'être traditionnelle. Le Sauveur qui est venu nous apporter la révélation du salut avec ses moyens, a laissé à l'Église la mission de le transmettre inchangé (garde le bon dépôt, recommandait saint Paul à Timothée). Transformer la révélation, ne plus l'expliquer en gardant aux mêmes mots le même sens, c'est se couper de la source de la vie surnaturelle. Tout acte surnaturel commence par un acte de foi qui le supporte. La bienveillance naturelle ne suffit pas au salut !

Toutes ces réformes qui comprennent autrement le sacerdoce et la place du prêtre, le sens du sacrifice et sa place dans le salut, l'exigence de la foi et sa nature, toutes ces habiles transformations de l'enseignement qui à travers les mêmes mots quand il les a gardés, entend d'autres réalités, tous ces changements

imprimés dans les formes de la liturgie pour évoquer leur nouvelle compréhension du dépôt sacré, toutes viennent de sources empoisonnées. Cette réforme sort de l'hérésie et conduit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques.

Par nature, l'Église ne peut qu'être traditionnelle.

Elles ne menacent pas seulement les personnes qui s'y arrêtent, mais elles contribuent à la démolition de l'Église, à la ruine du sacerdoce, à l'anéantissement du sacrifice et des sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à une protestantisation de l'Église. Combien de messes sacrilèges aujourd'hui ? Combien de messes encore valides, combien de prêtres conscients d'accomplir un sacrifice ? Un prêtre zélé formé à Poitiers, qui s'applique pourtant autant qu'il peut à rendre à son église l'aspect de toujours, qui a réintroduit l'ancien offertoire dans son rite réformé, ne savait pas que la messe est un sacrifice. Qu'a-t-il fait pendant 20 ou 30 ans ?

Cette pandémie spirituelle a touché l'Église au cœur. Elle se meurt de cette myocardite qui paralyse de la source de sa vie. Sommes-nous sur le point de voir cesser le sacrifice ?

Les dernières réformes qui visent à supprimer la structure hiérarchique de l'Église, vont achever ce grand corps exténué. La synodalité va supprimer l'influence de la tête sur le corps, en proclamant l'autonomie de tous les organes les uns par rapport aux autres. Comment un corps pourrait-il se tenir debout en cet état ? La neurologie décrit des maladies où le corps s'agit seul, sans contrôle conscient. Comment revenir de cet état sans une intervention divine extraordinaire ?

La seule attitude de fidélité à l'Église et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la réforme. C'est pourquoi nous nous tenons fermement à tout ce qui était cru et pratiqué dans la foi, les mœurs et le culte. Nous refusons de suivre la Rome de tendance néomoderniste et neoprotestante qui s'est clairement manifestée au concile et dans les réformes qui ont

suiwi. Et cela parce que nous voulons adhérer de tout notre cœur, de toute notre âme à la Rome catholique gardienne de la foi et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

La synodalité va supprimer l'influence de la tête sur le corps, en proclamant l'autonomie de tous les organes les uns par rapport aux autres.

La formation des prêtres est au cœur de cette œuvre de salut, pour qu'ils puissent offrir le saint sacrifice qui le rend la vie aux pécheurs repentants, après avoir ouvert leur âme à l'influence des sacrements par l'enseignement de la Révélation, sans changement et avec toutes ses exigences.



**Le mirage
Ecclesia Dei :**

**On ne peut modifier
profondément la loi
de la prière sans
modifier la loi de la
foi.**

Activités



Réunion du Tiers-Ordre

15 janvier	11 avril
2 février	17 mai
9 mars	18 juin



Foyers adorateurs

 Contacts Mme Boyer
au 06 30 17 21 62
assistée de Mme de la Chapelle
pour la Gironde
au 06 80 74 30 44



Société Saint André

Groupe de jeunes filles

La SAS est une union morale de petites et jeunes filles qui veulent répondre aux demandes pressantes de Notre Seigneur, transmises par la Très Sainte Vierge à Fatima. Ayant pour fins la sanctification par, avec, en et pour le Cœur Immaculé, l'amitié, l'apostolat et les sains divertissements, les filles de la SAS se retrouvent pour des événements nationaux (camp, pèlerinage de Chartres, pèlerinage de Lourdes, réunions de formation) ainsi que pour des réunions régionales (Saint-Malo, Bordeaux, Poitiers, Marlieux, Gavrus, Nantes, Paris) et travaillent à l'acquisition de leurs vertus propres : Foi, Force, dévotion à la Très Sainte Vierge, pureté et modestie. Pour bénéficier du mouvement, il importe que les familles désirant inscrire leurs filles partagent entièrement l'idéal de modestie et d'esprit de sacrifice qui l'anime face à l'esprit du monde. Ave cor mariae !



Croisade Eucharistique

à Saint Macaire de 15h à 17h
les samedis

11 janvier	10 mai
8 février	14 juin
22 & 23 mars	

Conférences Saint Vincent de Paul

au prieuré 20h - 21h
un mardi tous les mois et demi

 Contact : L-E Champoiseau
au 06 16 20 90 97

 Contact : Jacinthe Verschuur
au 07 80 20 95 85



Cercle des papas

au prieré à 20h00
les mercredis

15 janvier
5 février
19 mars

19 avril
7 mai
18 juin



Café des mamans

au prieré de 8h30 à 10h00
les mardis

14 janvier
4 février
18 mars

8 avril
6 mai
17 juin



Jeunes pros

 Contact : Claire-Marie Valadier
au 06 49 55 73 85



Réunion des étudiants

à ND du Bon Conseil
un mercredi/2 dès 18h30

 Contact : Arthur de Champeaux
au 07 45 29 66 33



Ouvroir de l'Immaculée

au prieré à partir de 13h30
un jeudi / mois
à partir du 21 septembre

 Contact : les Sœurs
au 05 56 57 56 85



Atelier Saint Georges

le jeudi à ND du Bon Conseil

 Contact : Mme Labrousse
au 06 59 32 67 12

Nos Rendez-vous



Janvier

MERCREDI 15

Conférence d'Antoine de Lacoste Lareymondie
"Soros l'empire du mal"
à 20h15 à l'école saint-Georges



**DIMANCHES 12 À SAINTES
& 26 À SAINT MACAIRE**

Conférence de Cédric Jacquemin
"IA défi technologique, éthique et sociétal"

Février

LUNDI 3

Adoration nocturne à ND du Bon Conseil

SAMEDI 22

50 ans de la Fraternité saint-Pie X en Charente-Maritime

**50 ans de fidélité à la
Tradition
Aunis - Saintonge**



Le samedi
22 février,
en la fête de
la Chaire de
Saint Pierre

Mars

1ER W.E. DE MARS

Prédication d'une Mission paroissiale à Bordeaux -
Saint-Macaire - Saintes

SAMEDI 22 & DIMANCHE 23

Pèlerinage à ND de Verdélais



Renseignements

CONFESSIONS :



Les abbés sont disponibles dans la demi-heure qui précède la messe ou sur rendez-vous au 05 56 57 93 93.

VISITE AUX MALADES :



Les abbés sont disponibles pour une assistance régulière à domicile et pour l'administration de l'Extrême-Onction en cas de maladie dangereuse.

Offrande selon vos possibilités

OFFRANDES :



MESSSES
18€

NEUVAINES
180€

TRENTAIN
720€

SACREMENTS :



BAPTÊME
20€



MARIAGE
160€



FUNÉRAILLES
160€

Chapelle Saint Martin

Route Saint Martin, « chez Million »
ST HILAIRE de VILLEFRANCHE
Messe le dimanche à 8h45

Église Sainte Colombe

3, rue Urbain Loyer, SAINTES
Messe le dimanche : 11h - samedi : 18h30

Chapelle ND de la Mongie

Château de Pommiers, VERAC
Messe le dimanche à 10h

Chapelle ND du Bon Conseil

62 rue de Lisleferme 33000 BORDEAUX
Messe le dimanche : 8h30, 10h & 18h30
En semaine : 18h30 (11h le samedi)
Chapelet tous les jours
dans la demi-heure qui précède la messe

Cours ND du Rosaire

3, cours Gambetta, SAINT MACAIRE
Messe le dimanche : 8h & 10h
En semaine : 7h20, vacances 8h
Vêpres le dimanche à 17h

Chapelle ND des Prés

Leyritz-Moncassin, CASTELJALOUX
Se renseigner

Prieuré

19, avenue de Gaulle, BRUGES
Chapelet tous les jours à 18h45
Horaire des messes : se renseigner
Vêpres et Salut du Saint-Sacrement
le dimanche à 17h

Pour aider
vos 4 prêtres et 5 religieuses
à vivre



CHÈQUE à l'ordre de « FSSPX »
(reçu fiscal sur demande vous
donnant droit à une réduction
d'impôt de 66%).



VIREMENT automatique possible sur
notre compte au LCL :
IBAN : FR28 3000 2059 2200 0007 9366
Z15 BIC (adresse SWIFT) : CRLYFRPP

Les prêtres et les sœurs du prieuré vous remercient sincèrement pour votre soutien toujours bien nécessaire et vous assurent de leur dévouement et de leurs prières reconnaissantes. Le chapelet quotidien est récité (volonté de Mgr Lefebvre) aux intentions de tous les bienfaiteurs du prieuré.
Que Dieu vous bénisse !



Bulletin du prieuré Sainte-Marie
19, avenue Charles De Gaulle 33520, Bruges
Contact du prieuré : 05 56 57 93 93 - 33p.bruges@fsspx.fr

